



ville de

Felletin

**Marché à bons de commande de voirie
Travaux neufs et d'entretien
Programation 2010.2011.2012
BORDEREAU DES PRIX**

PRIX HT

<p>1</p>	<p>CONSTAT D'HUISSIER Ce prix rémunère forfaitairement et pour chaque chantier l'établissement de l'ensemble des constats d'huissier avec montage d'un dossier photographique permettant de dresser l'état précis de chaque bâtiment existant (bâtiments, murs, seuils, vitrines, menuiseries, caves, clôtures, ouvrages, fermeture d'enclos, etc... y compris le relevé des infiltrations d'eau apparentes et/ou des traces d'infiltration périodiques, etc...).</p> <p>Ce prix s'applique sur tout le périmètre du projet tel qu'il est défini sur les plans.</p> <p>Ce dossier sera établi pendant la période de préparation, en trois exemplaires dont un sera remis au Maître de l'Ouvrage, avant le début de tous travaux.</p> <p>le forfait :</p>	
<p>2</p>	<p>DECAISSEMENT DE CHAUSSEE Ce prix rémunère au mètre cube en place les travaux de décaissement de chaussée et/ou de ses accotements et/ou des bordures et caniveaux pour confection de la future chaussée, conformément à l'article 14 du fascicule 2 du CCTG. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décaissement de la chaussée existante, - le chargement et le transport des matériaux au lieu de dépôt définitif, lieu de décharge soumis au maître d'œuvre, - le réglage et le compactage du fond de forme, - le captage et l'évacuation des eaux internes. <p>Le mètre cube</p>	
<p>3</p>	<p>SCIAGE DE CHAUSSEE Ce prix rémunère au mètre linéaire :</p> <p>La découpe des chaussées existantes à raccorder à la nouvelle voie. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée à pied d'œuvre et l'utilisation de scies, outils pneumatiques ou hydrauliques, - les terrassements manuels éventuels et toutes les précautions à prendre pour protéger les ouvrages existants, y compris toutes les sujétions amenées par la présence de réseaux enterrés, - les coupes longitudinales à l'axe de la chaussée à raccorder seront aussi rectilignes que possibles, les coupes transversales seront obliques ou en "V" par rapport à l'axe de la chaussée à raccorder, <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire sur la profondeur nécessaire pour atteindre le niveau inférieur de la fondation de la chaussée à découper.</p> <p>le mètre linéaire :</p>	
<p>4</p>	<p>RABOTAGE DE CHAUSSEES Ce prix rémunère, au mètre carré, le rabotage mécanique sur de chaussée existante sur > 6 cm.</p> <p>Par convention, la surface de chaque partie saillante de chaussée rabotée sera prise égale au produit de sa plus grande longueur mesurée suivant l'axe longitudinal de la chaussée par sa plus grande largeur mesurée perpendiculaire au dit axe.</p> <p>Le mètre carré :</p>	
<p>5</p>	<p>DEBLAIS EN MASSE Ce prix rémunère au mètre cube en place :</p> <p>Les déblais en terrain de toute nature quel que soit le mode d'exécution, réutilisés en remblai ou mis en dépôt, conformément à l'article 14 du fascicule 2 du CCTG. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'extraction, le chargement, le transport aux lieux d'emploi ou aux lieux de dépôts provisoires ou définitifs, dans l'emprise du chantier, - le déchargement, <p>(pour les dépôts définitifs dans l'emprise du chantier, le régalage, l'arasement des matériaux et leur revêtement en terre végétale),</p> <ul style="list-style-type: none"> - le captage et l'évacuation des eaux internes, - le tri des matériaux de bonne qualité comme défini au C.C.T.P. nécessaires à la confection des accotements, - le réglage définitif des talus et accotements, et toutes sujétions afférentes à la finition des talus, fossés, accotements et fond de forme, - le réglage et le compactage du fond de forme, ainsi que la protection de celui-ci contre les eaux de ruissellement, y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants. 	

	- l'exécution dans les conditions définies ci-dessus des rétablissements d'accès aux propriétés riveraines, Le cube à prendre en compte correspond au volume de déblai en place, déterminé par le système du métré établi au moyen de profils en travers levés contradictoirement avant et après exécution pour le rétablissement des accès, et par le système de l'avant métré forfaitaire pour les autres déblais		
5/1	DEBLAI D'UNE QUANTITE INFÉRIEURE A 250 METRES CUBES PAR CHANTIER Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n° 5 un déblai inférieur à 250 m ³ . Le mètre cube :		
5/2	DEBLAI D'UNE QUANTITE COMPRISE ENTRE 250 ET 1000 METRES CUBES PAR CHANTIER Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n°5 un déblai compris entre 250 et 1000 m ³ Le mètre cube :		
5/3	DEBLAI D'UNE QUANTITE SUPÉRIEURE A 1000 METRES CUBES Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n°5 un déblai supérieur à 1000 mètres cubes Le mètre cube :		
5/4	PLUS VALUE POUR MINAGE Ce prix rémunère au mètre cube en place la plus value à appliquer au prix n°5 pour l'utilisation d'explosif. Il comprend : - un surminage de 0.50m en dessous du fond de forme de la chaussée, pour réglage de l'arase ; - la pose de témoins sur tous les ouvrages situés entre 10m et 30m de la zone de tir et sur tous les immeubles situés entre 50m et 80m de la zone de tir, y compris le suivi des mesures d'ébranlement ; - toutes les dispositions pour éviter les projections de pierres au-delà de la route existante sur les versants en contrebas de celle-ci (limitation des charges d'explosifs, filets de protection etc..) Il s'applique à la quantité de matériaux effectivement extraite à l'explosif Le mètre cube :		
6	PLUS VALUE POUR BRISE ROCHE Ce prix rémunère au mètre cube en place : la plus value à appliquer au prix n°5 pour l'utilisation sur le chantier d'un matériel (pelle hydraulique équipée d'un brise roche) d'une puissance adaptée au volume de rocher à déblayer. Ce matériel sera utilisé lorsque l'explosif sera interdit, et uniquement sur commande du Maître d'œuvre Le mètre cube :		
7	MISE EN OEUVRE DES REMBLAIS Ce prix rémunère au mètre cube en œuvre : La mise en remblai des matériaux provenant des déblais, des matériaux rocheux issus du chantier ou de carrière, et des zones d'emprunt dans les conditions prévues au C.C.T.P, et à l'article 15 du fascicule 2 du C.C.T.G. Il comprend : - la reprise éventuelle sur stock, - le réglage et le réglage par couches successives d'épaisseurs conformes à la classification du matériau et leur compactage, - l'arrosage ou l'aération éventuelle, - le réglage définitif des talus et accotements, - la protection du fond de forme contre les eaux de ruissellement, y compris l'exécution et l'entretien des ouvrages provisoires correspondants, et toutes les sujétions afférentes à la finition de la plateforme supportant la chaussée. - le rétablissement des accès aux propriétés riveraines. Le cube à prendre en compte correspond au volume de remblais en œuvre méthodiquement compacté, déterminé par le système du métré établi au moyen de profils en travers levés contradictoirement avant et après exécution pour le rétablissement des accès, et/ou des redans supplémentaires éventuels qui pourraient être demandés par le Maître d'œuvre en cours de chantier, et par le système de l'avant métré forfaitaire pour les autres remblais. Nota : les anciennes chaussées devant recevoir des remblais seront au préalable démolies comme défini et payé au prix de préparation de terrain.		
7/1	REMBLAI QUANTITE INFÉRIEURE A 250 M³ Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n°7 un remblai inférieur à 250 m ³ LE METRE CUBE :		
7/2	REMBLAI COMPRISE ENTRE 250 ET 1000 M³ Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n°7. un remblai compris entre 250 et 1000 m ³ . Le mètre cube :		
7/3	REMBLAI QUANTITE >1000M³ Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n°7 un remblai supérieur à 1000 mètres cubes Le mètre cube :		
8	MATERIAUX D'EMPRUNT Ce prix rémunère au mètre cube en œuvre : La fourniture d'un matériau d'emprunt soumis à l'agrément du Maître d'œuvre, quelle que soit sa provenance (carrières ou lieux d'emprunt) et son mode d'extraction (avec ou sans emploi d'explosif), conformément à l'article 2-3 du C.C.T.P. Il comprend : - la fourniture et/ou l'extraction, - le chargement, - le transport aux lieux d'emploi, - le déchargement, Ce prix ne comprend pas la mise en remblai. Le volume à prendre en compte sera mesuré selon les stipulations du prix de mise		

	<p>en œuvre des remblais. Le mètre cube :</p>		
9	<p>GEOMEMBRANE Ce prix rémunère au mètre carré : la fourniture et la pose d'une géomembrane polyéthylène haute densité d'épaisseur 15/10 avec feutre T 500 F sur les deux faces y compris déchargement et mise en œuvre. LE METRE CARRE :</p>		
10	<p>ENROCHEMENTS (matériau issu de carrière) Ce prix rémunère au mètre cube en œuvre : La confection d'enrochements bâtis pour construction de remblai de pente égale à 1/1, ou pour consolidation de talus de déblai sous forme de masque drainant, (après préparation du terrain rémunérée au prix correspondant), avec des matériaux rocheux granitiques issus de carrière, conformes aux stipulations du C.C.T.P. Il comprend : - la confection des pistes d'accès, - les déblais supplémentaires pour réalisation de l'enrochement, des redans d'encrage éventuels, y compris le chargement, le transport aux lieux d'emploi et/ou de dépôt provisoires ou définitifs, - le drainage du sol support par tranchées drainantes, y compris les regards de jonction et les têtes d'exutoires, - le réglage de l'assise avec une légère pente vers l'intérieur du déblai, y compris le compactage de celle-ci, - la fourniture en carrière et le tri des blocs rocheux de dimensions supérieure à 500 mm, - le chargement, le transport, et la mise en place, blocs par blocs à la pelle hydraulique, sur la meilleure assise, sur un parement d'une épaisseur moyenne égale à la moitié de la hauteur, bâtis sur une assise horizontale.</p>		
10/1	<p>ENROCHEMENTS < 50 M* Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n°10 un enrochement inférieur à 50 m³. LE METRE CUBE :</p>		
10/2	<p>ENROCHEMENTS COMPRIS ENTRE 50 ET 250 M³ Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n°10 un enrochement compris entre 50 et 250 m³. LE METRE CUBE :</p>		
10/3	<p>ENROCHEMENTS > 250 M³* Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n°10 un enrochement supérieur à 250 m³. LE METRE CUBE :</p>		
11	<p>FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE TERRE VEGETALE Ce prix rémunère au mètre carré effectif : Le revêtement en terre végétale sur une épaisseur moyenne de 0.20m après damage, des talus de remblais, des anciennes chaussées scarifiées, des zones définies au projet, ou sur la demande du Maître d'œuvre. Il comprend : - la fourniture de la terre végétale, - le chargement, le transport, et le déchargement aux lieux d'emploi, - la mise en œuvre dans les conditions prévues au C.C.T.P. et notamment l'élimination des produits étrangers (grosses racines, pierres, déchets divers,...) non évacués lors de l'opération de décapage, ainsi que le tassement et l'ameublisement éventuels. La surface de revêtement sera mesurée selon la pente. LE METRE CARRE :</p>		
12	<p>FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DE GRAVE NON TRAÎTÉE 0/31.5 Ce prix rémunère à la tonne : - la fourniture et la mise à disposition dans une carrière d'un matériau concassé secondaire de granularité 0/31 5mm, agréé par le Maître d'œuvre, et conforme aux spécifications des articles 2-1, 2-2, 2-8 et 2-10 du CCTP, - le transport de la carrière au chantier - la mise en œuvre comprenant le réglage, l'arrosage éventuel et le réglage par couches successives de 0.15m d'épaisseur maximale sur chaussée, y compris le compactage et la finition de chaque couche. La quantité à prendre en compte sera le résultat de la moyenne entre la totalisation des bons de pesés des camions livrés sur le chantier, et du produit du volume de matériau mis en œuvre et compacté, (déterminé par nivellements successifs contradictoires avant et après exécution de chaque couche) par la densité du matériau en œuvre mesurée sur le chantier, conformément à l'article 3.14.3 du CCTP. LE METRE CUBE :</p>		
13	<p>FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DE GRAVE NON TRAÎTÉE 0/20 Ce prix rémunère au m² : - la fourniture et la mise à disposition dans une carrière d'un matériau concassé secondaire de granularité 0/20mm, agréé par le Maître d'œuvre, et conforme aux spécifications des articles 2-1, 2-2, 2-8 et 2-10 du CCTP, - le transport de la carrière au chantier - la mise en œuvre comprenant le réglage, le compactage et la finition sur 0.25 m maximum pour trottoir. La surface à prendre en compte sera mesurée sur place LE METRE CUBE :</p>		

14	<p>FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE GRAVE NON TRAITE 0/60</p> <p>Ce prix rémunère à la tonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la mise à disposition dans une carrière agréé par le Maître d'œuvre de concassé secondaire de granularité 0/60mm, et conforme aux spécifications des articles 2-1, 2-2, 2-8 et 2-10 du CCTP, - le transport de la carrière au chantier - la mise en œuvre comprenant le régilage. l'arrosage éventuel et le réglage par couches successives de 0.20m d'épaisseur maximale, y compris le compactage et la finition de chaque couche. <p>La quantité à prendre en compte sera le résultat de la moyenne entre la totalisation des bons de pesés des camions livrés sur le chantier, et du produit du volume de matériau mis en œuvre et compacté, (déterminé par nivellements successifs contradictoires avant et après exécution de chaque couche) par la densité du matériau en œuvre mesurée sur le chantier, conformément à l'article 3.14.3 du CCTP</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
15	<p>FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE MATERIAUX 0/150</p> <p>Ce prix rémunère à la tonne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture d'un matériau de carrière en concassé secondaire de granularité 0/150mm, agréé par le Maître d'œuvre, et conforme aux spécifications des articles 2-1, 2-2, et 2-7 du CCTP, - le transport de la carrière au chantier - la mise en œuvre comprenant le régilage, l'arrosage éventuel et le réglage par couches successives de 0.25m d'épaisseur maximale, y compris le compactage et la finition de chaque couche. <p>La quantité à prendre en compte sera le résultat de la moyenne entre la totalisation des bons de pesés des camions livrés sur le chantier, et du produit du volume de matériau mis en œuvre et compacté, (déterminé par nivellements successifs contradictoires avant et après exécution de chaque couche) par la densité du matériau en œuvre mesurée sur le chantier, conformément à l'article 3.12.3 du CCTP.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
16	<p>FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE GRAVE EMULSION : CHANTIER < 500 T</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>la fourniture, le chargement, le transport et le déchargement sur le lieu de mise en œuvre</p> <p>la mise en œuvre des graves émulsions, le réglage, le compactage et toutes sujétions comprises</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
17	<p>FOURNITURE TRANSPORT ET MISE EN OEUVRE DE GRAVE EMULSION : CHANTIER > 500 T</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>la fourniture, le chargement, le transport et le déchargement sur le lieu de mise en œuvre</p> <p>La mise en œuvre des graves émulsions, le réglage, le compactage et toutes sujétions comprises</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
18	<p>EXECUTION DE PURGES SUR CHAUSSEE</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>le sciage, le décaissement des parties à traiter sur une profondeur moyenne de 0.50 m, le compactage du fond de forme, le remblaiement en GNT 0/31.5 sur environ 0.30 m après compactage, 300 kgs /m² de grave émulsion 130 kgs/m² de béton bitumineux 0/10</p> <p>LE METRE CARRE :</p>	
19	<p>BORDURES OU CANIVEAUX EN BETON</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire :</p> <p>La réalisation de caniveaux, de bordures de trottoir ou d'îlots, en éléments préfabriqués en béton de classe 3 marquages U conformément à la norme NF EN 1340 de février 2004 et des spécifications du CCT, Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> * POUR LES ELEMENTS A ENCASTRER, - la fouille en tranchée en terrain de toutes natures, si elle n'a pas été réalisée lors du décaissement général de chaussée, avec évacuation des produits, - le compactage du fond de tranchée, - la fourniture et la mise en œuvre d'une couche de 20cm de matériau 0/31,5 sur toute la largeur de la fouille sinon sur au moins 70cm, et compactée mécaniquement, - la fourniture, le régilage et réglage du béton de fondation dosé à 200kgs/m³, sur une épaisseur de 0,15m, - la fourniture et la mise en place sur cette fondation des éléments préfabriqués, - la fourniture et la mise œuvre du béton d'épaulement, * POUR TOUS LES ELEMENTS, - le traçage en respectant les positions données sur le plan général ainsi que le profil en long et/ou les pentes indiquées sur le plan général, les hauteurs hors sol données sur le profil en travers type, - la confection des joints. <p>La longueur sera mesurée en place une fois les joints exécutés.</p> <p>Le mètre linéaire : indiquées sur le plan général, les hauteurs hors sol données sur le profil en travers type, - la confection des joints.</p> <p>La longueur sera mesurée en place une fois les joints exécutés.</p>	

19/1	<p>BORDURE DE TYPE A2 Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix n°19, la fourniture et pose d'une bordure de trottoir de type A2, dont la semelle en béton sera armée de trois barres filantes de 14mm de diamètre, et coulée sur une fondation en matériau de granularité 0/31,5 de 0,20m d'épaisseur compactée, compris fourniture et en mise en oeuvre. Le mètre linéaire :</p>		
19/2	<p>BORDURES DE TYPE T2 Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix n° 19, la fourniture et la pose d'une bordure de trottoir de type T2. Le mètre linéaire :</p>		
19/3	<p>BORDURES DE TYPE T1 Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix n°19, la fourniture et la pose d'une bordure d'ilot de type T1. Le mètre linéaire :</p>		
19/4	<p>BORDURES DE TYPE P1 Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix n°19, la fourniture et la pose d'une bordure de type P1. Le mètre linéaire :</p>		
19/5	<p>CANIVEAUX DE TYPE CC1 Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix n°19, la fourniture et la pose d'un caniveau de type CC1, dont la semelle en béton sera armée de trois barres filantes de 14mm de diamètre, et coulée sur une fondation en matériau de granulométrie 0/31,5 de 0,20m d'épaisseur compactée, compris fourniture et mise en oeuvre. le mètre linéaire :</p>		
19/6	<p>CANIVEAUX DE TYPE CC2 Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix n° 19, la réalisation d'un caniveau de type CC2, dont la semelle en béton sera armée de trois barres filantes de 14mm de diamètre, et coulée sur une fondation en matériau de granulométrie 0/31,5 de 0,20m d'épaisseur compactée, compris fourniture et mise en oeuvre. le mètre linéaire :</p>		
20	<p>FABRICATION TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DE BETON BITUMINEUX POUR CHAUSSEE Ce prix rémunère à la tonne : La fabrication, le transport et la mise en œuvre mécanique de béton bitumineux 0/10 à raison de 130 kgs/m2, y compris toutes sujétions de réglage et de compactage incluses</p>		
20/1	<p>CHANTIER BETON BITUMINEUX POUR CHAUSSEE QUANTITE < 250 T Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix na20, un chantier avec mise en œuvre d'une quantité inférieure à 250 Tonnes LE METRE CUBE :</p>		
20/2	<p>CHANTIER BETON BITUMINEUX POUR CHAUSSEE QUANTITE > 250 Tonnes Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n°20, un chantier avec mise en œuvre d'une quantité supérieure à 250 Tonnes LE METRE CUBE :</p>		
21	<p>FABRICATION TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE DE BETON BITUMINEUX POUR TROTTOIR Ce prix rémunère au mètre carré : La fabrication, le transport et la mise en œuvre manuelle de béton bitumineux 0/6 à raison de 100 kgs/ma y compris toutes sujétions de réglage et de compactage incluses</p>		
21/1	<p>CHANTIER BETON BITUMINEUX POUR TROTTOIR/ QUANTITE < 250 Ma Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n°21 un chantier avec mise en œuvre d'une quantité inférieure à 250 m2 Le mètre carré :</p>		
21/2	<p>CHANTIER BETON BITUMINEUX POUR TROTTOIR/ QUANTITE > 250 W Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n°21 un chantier avec mise en œuvre d'une quantité supérieure à 250 mz Le mètre carré :</p>		
22	<p>FABRICATION TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBE A FROID Ce prix rémunère au mètre carré : La fabrication, le transport et la mise en œuvre mécanique d'enrobé à froid 0/10 sur des épaisseurs moyennes comprise entre 5 et 8 cm y compris toutes sujétions de réglage et de compactage incluses</p>		
22/1	<p>CHANTIER D'ENROBE A FROID : QUANTITE < 1000 M* Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n° 22 un chantier avec mise en œuvre d'une quantité inférieure à 1000 mètre carré Le mètre carré :</p>		

22/2	CHANTIER D'ENROBE A FROID : QUANTITE > 1000 M* Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n° 22 un chantier avec mise en œuvre d'une quantité supérieure à 1000 mètre carré Le mètre carré :	
23	ENDUIT DE SCHELLEMENT SUR G.N.T. 0/31,5 Ce prix rémunère au mètre carré : La réalisation d'un enduit de scellement sur les couches de chaussée en GNT 0/31,5. Il comprend : - la fourniture, le transport, et la mise en œuvre de liant et granulats pour la confection d'un enduit monocouche, suivant la formulation proposée par l'Entrepreneur et agréée par le Maître d'œuvre conformément aux spécificités du CCTP, y compris le compactage habituel des enduits superficiels. le mètre carré :	
23 /1	CLOUTAGE ET ENDUIT TRICOUCHE Ce prix comprend : - l'exécution du cloutage de la couche de base et l'exécution de l'enduit tricouche suivant la formulation : * gravillons 10/14-12 l/m2 (cloutage) * émulsion à 65 % - 2.0 kg/m2 * gravillons 6/10-10 l/m2* émulsion à 65 % - 1.8 kg/m2 * gravillons 10/14-101/m2* émulsion à 65 % - 1.8 kg/m2 * gravillons 4/6 - 5 l/m2 et toutes sujétions de fournitures nécessaires à l'exécution du chantier. le mètre carré :	
23 /2	COUCHE D'ACCROCHAGE Ce prix rémunère au mètre carré en œuvre : La réalisation d'une couche d'accrochage dosée à 0.500 kg/m2. Il comprend : - la fourniture, le transport, et a mise en œuvre de l'émulsion. le mètre carré :	
23/3	MISE EN OEUVRE DE GRAVE EMULSION EN REPROFILAGE Ce prix rémunère une plus value applicable au prix n°16 pour mise en œuvre de grave émulsion en reprofilage. Le mètre cube :	
23/4	ENDUIT DE CURE SUR GRAVE EMULSION Ce prix rémunère au mètre carré : La confection d'un enduit de cure pour scellement sur graves-émulsion. Il comprend : - toutes fournitures et sujétions d'exécution suivant le dosage suivant : gravillons 4/6 : 10 l/m2 % émulsion : 1.2 kg/m2 le mètre carré :	
23/5	ENDUIT BICOUCHE SUR GRAVE EMULSION Ce prix rémunère, au mètre carré, toutes fournitures incluses : - la réalisation d'un enduit bicouche sur graves-émulsion suivant le dosage suivant : - émulsion..... 2.4 kg/m2 - gravillons 6/10 10 l /m2 - gravillons 4/6 6 L /m2 - la mise en œuvre y compris toutes sujétions d'exécution, et le cylindrage de chaque couche. Le mètre carré	
23/6	TRICOUCHE MANUEL SUR TROTTOIRS Ce prix rémunère au mètre carré : la fourniture, le transport, la mise en œuvre, le réglage soigné de grave 0/31.5 et l'exécution d'un enduit tricouche manuel selon la formulation indiquée au prix du tricouche, sur trottoir y compris protection des ouvrages existants, des pieds de façades et toutes sujétions. le mètre carré :	
24	PAVAGE DE VOIRIE ET TROTTOIRS Ce prix rémunère au mètre carré : la fourniture, le transport, la mise en œuvre de pavés granit suivant toutes suggestions de dimensions et modalité de disposition le mètre carré :	
24/1	GRAVE CIMENT SUR GNT 0/31.5 Ce prix rémunère au mètre carré : la réalisation d'une grave ciment sur les couches de chaussée en GNT 0/31.5 Il comprend la fourniture et la mise en œuvre de d'une grave ciment dosée à 250 Kg une moyenne de 25 cm devra être respectée le mètre carré :	

24/2	<p>LIT DE POSE SUR GRAVE CIMENT Ce prix rémunère au mètre carré : La fourniture et mise en œuvre d'un lit de sable stabilisé à 250 Kg Il comprend la fourniture et la mise en œuvre lit de sable et ciment dosé à 250 Kg une moyenne de 5 cm devra être respectée le mètre carré :</p>	
24/3	<p>LIT DE POSE SUR GRAVE CIMENT Ce prix rémunère au mètre carré : La fourniture et mise en œuvre d'un lit de sable stabilisé à 250 Kg Il comprend la fourniture et la mise en œuvre lit de sable et ciment dosé à 250 Kg une moyenne de 5 cm devra être respectée le mètre carré :</p>	
24/4	<p>MORTIER DE JOINTS DE PAVAGE Ce prix rémunère au mètre carré : La réalisation de joints Il comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un mortier de joint de type « Lanko » 715 ou équivalent dans l'optique de lier des pavés destinés à recevoir une circulation routière qui supportera un salage hivernal la mise en œuvre se fera à hauteur de 2 Kg de produit /m2 de pavage/mm de hauteur de pavé le mètre carré :</p>	
25	<p>EXECUTION D'EMPLOIS PARTIELS Ce prix rémunère : L'exécution d'emplois partiels comprenant toutes fournitures, transport, travaux préparatoires, mise en œuvre et compactage y compris toutes sujétions d'exécution et de bonnes finitions La Tonne :</p>	
26	<p>REGARD GRILLE Ce prix rémunère à l'unité : La construction d'un regard, à grille plate ou concave, avec avaloir, de type A2, T2, Il comprend : - les terrassements supplémentaires, et dans les mêmes conditions que ceux des tranchées, nécessaires à la mise en œuvre des coffrages, et l'évacuation des déblais excédentaires, - l'exécution des formes de propreté en béton, - la fourniture et la mise en place soignée des coffrages pour une bonne et complète exécution des ouvrages, conformément aux dessins joints au dossiers ou à ceux établis par l'entrepreneur et visés par le Maître d'œuvre, de section carrée et de dimensions conformes aux dessins de ouvrages, - la fourniture et la mise en œuvre du béton B20 dans les coffrages, sa vibration, - les raccordements des canalisations à l'ouvrage, des éléments d'ouvrages entre eux, les reprises de bétonnage ou de maçonneries, assurés avec la même étanchéité que les tuyaux entre eux, - le décoffrage, éventuellement ragrément, reprise de bétonnage ou de maçonneries, - le remblaiement soigné autour de l'ouvrage en 0/31.5 compactés mécaniquement. Ce prix s'applique quels que soient le diamètre des canalisations à raccorder et la profondeur de l'ouvrage.</p>	
27/1	<p>REGARD A GRILLE CONCAVE 50 X 50 Ce prix rémunère à l'unité : dans les conditions définies au prix n°27, la construction d'un regard sous chaussée, équipé d'une grille concave carrée à cadre renforcé 500mm x 500mm classe 400 l'unité :</p>	
27/2	<p>REGARD A GRILLE PLATE 50 X 50 Ce prix rémunère à l'unité : dans les conditions définies au prix n°27, la construction d'un regard sous chaussée équipé d'une grille plate carrée à cadre renforcé 500mm x 500mm classe 400 l'unité :</p>	
27/3	<p>REGARD A GRILLE AVEC AVALOIR 75/30 Ce prix rémunère à l'unité : dans les conditions définies au prix n°27, la construction d'un regard sous chaussée équipé d'une grille plate carrée à cadre renforcé 750mm x 300mm avec avaloir de type A2 ou T2 de classe 400 l'unité :</p>	
28	<p>CONFECTION DE DRAINS Ce prix rémunère au mètre linéaire la confections de drains traditionnels de largeur forfaitaire de 0,50 m, comprenant le déblai en terrain de toutes natures, y compris l'emploi d'engins pneumatiques et d'explosifs, l'évacuation des matériaux, la fourniture et la pose d'un géotextile, la fourniture et la pose de drain Ø 110 mm ou Ø 150 mm en polychlorure de vinyle, la fourniture et la mise en œuvre de matériaux constituant le massif filtrant (10/14 et 20/40)</p>	

28/1	DRAINS 0110mm PROFONDEUR 0.80m Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix n° 32 un drain de 0 110 mm et de profondeur 0.80m. le mètre linéaire :	
28/2	DRAINS 0150 mm PROFONDEUR 0.80m Ce prix rémunère dans les conditions définies au prix nD32 un drain de 0 150 mm et de profondeur 0.80m. le mètre linéaire :	
29	RACCORD DE DRAINS AU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Ce prix rémunère à l'unité le raccordement du drain au système d'assainissement quel que soit le 0 du drain et l'ouvrage sur lequel celui-ci se raccorde. Ce prix ne s'applique que pour le raccordement du drain à système d'assainissement existant avant les travaux. Forfait :	
30	TRANCHEE ET CANALISATION Ce prix rémunère au mètre linéaire : L'exécution d'une tranchée, et la fourniture et pose d'une canalisation d'assainissement conformément au fascicule 70 du C.C.T.G. Il comprend : - les terrassements en terrain de toutes natures y compris le rocher compact, pour ouvrir une tranchée d'une largeur en fond de fouille égale au diamètre extérieur du tuyau augmentée forfaitairement de 0,60m jusqu'au 0600mm et de 0,80m au delà, et quelle que soit la profondeur de celle-ci, - la démolition et l'évacuation des anciennes canalisations qui devront être remplacées, quelles que soient leur nature et leurs diamètres, - les longements et croisements de câbles et canalisations en place dans le sous sol, - l'étalement et le blindage suivant les normes en vigueur, pour des profondeurs supérieures à 1.30m, y compris toutes fournitures, la mise en place, l'entretien et le démontage, de ce matériel, - l'épuisement et le détournement éventuels des eaux de ruissellement et internes, - le réglage et damage du fond de fouille, - la mise en place pour lit de pose d'un matelas de sable de 0.10 mètre d'épaisseur, - la fourniture et la mise en œuvre soignée du tuyau, y compris les coupes éventuelles et la confection des joints, - la constitution, en sable ou matériau fin expurgé de cailloux, de l'assise du tuyau jusqu'à la hauteur de son diamètre horizontal, - le remblaiement jusqu'à 0.10 mètre au dessus de la génératrice supérieure extérieure du tuyau, avec les matériaux indiqués ci-dessus et soigneusement compactés, - le remblaiement de la tranchée avec les déblais s'ils sont réutilisables, ou un matériau d'apport agréé par le Maître d'œuvre ou son représentant, régalez par couches de 0.20m et compacté mécaniquement, y compris l'évacuation des déblais excédentaires, - le remblaiement de la tranchée sous chaussée et/ou sous passages d'engins, avec un matériau 0/31.5, fourni transporté et mis en œuvre comme défini au paragraphe ci-dessus. La longueur à prendre en compte sera mesurée sur la génératrice supérieure de la canalisation en œuvre.	
30/1	TRANCHEE ET CANALISATION 0 300MM SERIE 90 A Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix N°30, l'exécution d'une tranchée simple, la fourniture et la mise en œuvre d'un tuyau en béton armé de 300mm de diamètre de la série 90A. le mètre linéaire :	
30/3	TRANCHEE ET CANALISATION 0 400MM SERIE 135 ARMEE Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix N°34, l'exécution d'une tranchée simple, la fourniture et la mise en œuvre d'un tuyau en béton armé de 400mm de diamètre de la série 135. le mètre linéaire :	
34/5	TRANCHEE ET CANALISATION P.V.C. 0100 MM CLASSE34 CR8 Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix n°30 l'exécution d'une tranchée simple, ainsi que la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation P.V.C. classe 34 CR8 de 0 100 mm. Ce prix comprend l'enrobage en béton du tuyau lorsque la hauteur de remblai au-dessus de la génératrice supérieure est inférieure à 0.80 mètre sous passage de véhicule. le mètre linéaire :	
30/6	TRANCHEE ET CANALISATION P.V.C. 0 200 MM CLASSE34 CR8 Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix n°30 l'exécution d'une tranchée simple, ainsi que la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation P.V.C. classe 34 CR8 de 0 200 mm. Ce prix comprend l'enrobage en béton du tuyau lorsque la hauteur de remblai au-dessus de la génératrice supérieure est inférieure à .80 mètre sous passage de véhicule. le mètre linéaire :	

30/7	<p>TRANCHEE ET CANALISATION P.V.C. Ø 315 MM CLASSE 34 CR8</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix n°30 l'exécution d'une tranchée simple, ainsi que la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation P.V.C. classe 34 CR8 de Ø 315 mm.</p> <p>Ce prix comprend l'enrobage en béton du tuyau lorsque la hauteur de remblai au-dessus de la génératrice supérieure est inférieure à 0.80 mètre sous passage de véhicule.</p> <p>le mètre linéaire :</p>		
30/8	<p>TRANCHEE ET CANALISATION P.V.C. Ø 400 MM CLASSE 34 CR8</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire : - dans les conditions définies au prix n°30 l'exécution d'une tranchée simple, ainsi que la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation P.V.C. classe 34 CR8 de Ø 400 mm.</p> <p>Ce prix comprend l'enrobage en béton du tuyau lorsque la hauteur de remblai au-dessus de la génératrice supérieure est inférieure à 0.80 mètre sous passage de véhicule.</p> <p>le mètre linéaire :</p>		
31	<p>TETES DE SECURITE SUR FOSSE</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité : La réalisation d'une tête de sécurité préfabriquée, sur les fossés parallèles à l'axe du projet, en amont et en aval des ouvrages construits dans le fossé. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements nécessaires au dégagement du gabarit de l'ouvrage, compris l'évacuation des matériaux excédentaires, - la fourniture et la mise en œuvre du béton de pose dosé à 300kg/m³, - la fourniture et la mise en place de l'élément préfabriqué répondant aux spécifications de la norme NF 98491, - le raccordement à la canalisation y compris toutes sujétions pour une bonne et complète exécution de l'ouvrage. <p>Ce prix s'applique indifféremment à une tête amont ou aval raccordée à la canalisation en place.</p> <p>L'unité :</p>		
32	<p>DISPOSITIF DE FERMETURE DE REGARD NEUF OU REMIS A NIVEAU</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité :</p> <p>la fourniture et la pose d'un dispositif de fermeture de regard de visite en fonte ductile, comprenant le cadre et le tampon ainsi que toutes pièces de fixation ou de manœuvre et sa mise à la cote par rapport au profil définitif de la chaussée ou du trottoir, son scellement et le reprofilage du sol environnant autour de la plaque</p> <p>l'unité :</p>		
32/1	<p>DISPOSITIF DE FERMETURE SOUS TROTTOIR Ø 600MM D'OUVERTURE</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité : dans les conditions définies au prix n°37 la fourniture et la mise en œuvre d'un tampon en fonte ductile classe C 250 sous trottoir, diamètre d'ouverture 600mm</p> <p>l'unité :</p>		
32/2	<p>DISPOSITIF DE FERMETURE SOUS CHAUSSEE</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité : dans les conditions définies au prix n°37 la fourniture et la mise en œuvre d'un tampon en fonte ductile classe D 400 sous chaussée, diamètre d'ouverture 600mm référence</p> <p>l'unité :</p>		
33	<p>CANIVEAU A GRILLE - GRILLE DE SEUIL TYPE « ACCO »</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la confection d'un caniveau à grille de seuil de type « acco » Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements en terrain de toute nature, - la confection d'un caniveau en béton armé, y compris armatures et coffrages, ou la mise en place d'éléments préfabriqués en béton ou en résine - la fourniture et le scellement du cadre d'appui - la fourniture et la pose de grille plate en galvanisée y compris système de fixation, - le raccordement au réseau d'eau pluviale, - la réalisation soignée des abouts, - le décoffrage et le remblaiement périphérique, ainsi que toutes sujétions afférentes à une bonne réalisation de l'ouvrage. <p>le mètre linéaire :</p>		

34	<p>REMISE A NIVEAU D'OUVRAGES EXISTANTS AVANT TRAVAUX Ce prix rémunère à l'unité :</p> <p>La remise à niveau définitive, à la fin des travaux, des ouvrages existants avant le début du chantier, sous chaussée et/ou sous trottoir, y compris démontage et mise en place ou remise en place des systèmes de fermeture. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dégagement de l'ouvrage s'il n'a pas été effectué lors du décaissement général de la chaussée, du trottoir, ou de l'ouverture de la tranchée, - le démontage soigné des cadres tampons couvercles ou autres systèmes de fermeture de l'ouvrage, leur mise en dépôt provisoire s'il y a réemploi, - la réalisation ou la mise en place de rehausses préfabriquées pour l'exhaussement ou l'arasement de l'ouvrage pour l'abaissement, - la confection d'un couronnement permettant de recevoir l'ancien système de fermeture ou un nouveau, au profil définitif, ainsi que la mise en place de l'un ou l'autre de ces dispositifs de fermeture, le nouveau étant rémunéré par un prix spécifique, - le remblaiement autour de l'ouvrage avec les déblais s'ils sont réutilisables ou en matériau d'apport compactés mécaniquement afin d'obtenir la compacité recherchée pour chaque nature ou destination de sol, - la reprise de chaussée de trottoir ou de toute autre surface avec une constitution identique. <p>Ce prix s'applique, quelle que soit la hauteur de réajustement à effectuer et une seule fois, quel que soit le nombre de réajustements successifs.</p> <p>Les remises à niveau successives, suivant les différentes phases du chantier des ouvrages à construire sont rémunérées aux prix de ces différents ouvrages.</p>	
34/1	<p>REMISE A NIVEAU DE BOUCHES A CLE Ce prix rémunère à l'unité :</p> <p>dans les conditions définies au prix n°34, la remise au niveau définitif des bouches à clés situées sous chaussées et/ ou sous trottoirs.</p> <p>l'unité :</p>	
34/2	<p>REMISE A NIVEAU DE REGARD DE VISITE (EAUX USEES, EAUX PLUVIALES) Ce prix rémunère à l'unité :</p> <p>dans les conditions définies au prix n°34, la remise au niveau définitif de regard de visite situé sous chaussées et/ou sous trottoirs.</p> <p>l'unité :</p>	
34/3	<p>REMISE A NIVEAU CHAMBRE FRANCE TELECOM Ce prix rémunère à l'unité :</p> <p>dans les conditions définies au prix n°34, la remise au niveau définitif de chambre télécom situées sous chaussées et/ ou sous trottoirs.</p> <p>l'unité</p>	
34/5	<p>REMISE A NIVEAU DE BRANCHEMENT PARTICULIER Ce prix rémunère à l'unité :</p> <p>dans les conditions définies au prix n°34, la remise au niveau définitif de regard de branchement particulier eau pluviale ou eau usée.</p> <p>l'unité :</p>	
35	<p>BRANCHEMENT DANS REGARD EXISTANT Ce prix rémunère à l'unité :</p> <p>Le branchement d'un réseau à créer dans un regard existant. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements supplémentaires et dans les mêmes conditions que ceux de la tranchée, - le percement de l'ouvrage en place, en prenant soin de ne créer aucun désordre dans celui-ci, - le raccordement de la canalisation à l'ouvrage, la confection du joint avec la même étanchéité que les tuyaux entre eux, - le ragrément, et les reprises éventuelles de bétonnage de l'ouvrage, - le remblaiement de celui-ci avec des déblais compactés mécaniquement, afin d'obtenir la compacité recherchée pour chaque nature ou destination de sol, jusqu'au niveau du fond de forme de l'éventuelle chaussée, (dans ce cas la reconstitution de la chaussée suivant les prescriptions définies à ce prix), - la reprise de chaussée ou le raccordement à toute autre surface. <p>l'unité :</p>	
36	<p>DESCENTE D'EAU PREFABRIQUEE Ce prix rémunère au mètre linéaire :</p> <p>La confection d'une descente d'eau sur talus de remblai, en éléments préfabriqués. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements nécessaires à la réalisation d'une semelle en béton de 0.20m d'épaisseur et de largeur conforme à l'élément à mettre en place, suivant la ligne de plus grande pente du talus, y compris évacuation des matériaux, - la fourniture et la mise en oeuvre du béton de semelle, sur l'épaisseur indiquée ci-dessus, - la fourniture et la pose des éléments de descente d'eau y compris toutes sujétions pour réaliser l'ouvrage conformément aux dessins d'exécution joints au dossier ou à ceux établis par l'Entrepreneur et visés par le Maître d'Oeuvre ou son représentant, - les raccordements éventuels de cette descente d'eau à la tête de buse avec murs en aile, et/ou au puisard sur fossé. La longueur de l'ouvrage sera mesurée suivant la pente de celui-ci. 	

36/1	<p>DESCENTE D'EAU PETIT MODELE Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix n°36, l'exécution d'une descente d'eau en éléments préfabriqués dont la plus petite section droite au fil d'eau aura les dimensions intérieures suivantes (débouché hydraulique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - largeur minimale de 0,25 mètre, - hauteur minimale de 0,10 mètre. <p>le mètre linéaire:</p>	
36/2	<p>DESCENTE D'EAU GRAND MODELE Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix n°36, l'exécution d'une descente d'eau en éléments préfabriqués dont la plus petite section droite au fil d'eau aura les dimensions intérieures suivantes (débouché hydraulique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - largeur minimale de 0,50 mètre, - hauteur minimale de 0,25 mètre. <p>le mètre linéaire :</p>	
38	<p>OUVRAGE DE RECEPTION DANS FOSSE Ce prix rémunère à l'unité : La confection d'un ouvrage en béton coulé en place permettant le raccordement entre la descente d'eau (ou la canalisation enterrée) et le fossé de pied de talus de remblai, ou les terrains à protéger du ravinement et/ou des dépôts de solides entraînés par l'eau de ruissellement, à la demande du Maître d'Oeuvre. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements en terrain de toute nature, les coffrages, la fourniture et la mise en oeuvre du béton, le raccordement de l'ouvrage à la descente d'eau ou à la canalisation ainsi que toutes sujétions pour une bonne et complète exécution de l'ouvrage conformément, soit aux dessins d'exécution joints au dossier ou à ceux établis par l'entrepreneur et visés par le Maître d'Oeuvre ou son représentant, soit à un modèle agréé par celui-ci <p>l'unité:</p>	
39	<p>GEOTEXTILE Ce prix rémunère au mètre carré en oeuvre : La réalisation d'une nappe en géotextile ayant les caractéristiques requises pour chaque nature de chantier. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la mise en place d'un géotextile conforme aux prescriptions du maître d'oeuvre, et de l'article 2.14 du C.C.T.P, <p>Ce prix comprend également le recouvrement des bandes de 0.60 m, ainsi que toutes sujétions d'exécution y compris les coupes et les coutures éventuelles.</p> <p>le mètre carré :</p>	
40	<p>BETON DOSE A 250KG/M3 Ce prix rémunère au mètre cube en oeuvre : L'enrobage de tuyaux, les reprises éventuelles de bétonnage, les couvertures de tuyaux pour rétablissement d'accès, etc... Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport, ou la fabrication sur place, et la mise en oeuvre d'un béton de ciment dosé à 250kg/m3, y compris toutes sujétions d'exécution. <p>LE METRE CUBE :</p>	
41	<p>TERRASSEMENTS POUR CONSTRUCTION DES SOUTÈNEMENTS EN MASSE Ce prix rémunère au mètre cube en place : Le dégagement du gabarit nécessaire à la construction d'un soutènement et de son dispositif de drainage (filtre en pierres sèche à l'arrière des maçonneries ordinaires), ou remblai technique à l'arrière des éléments préfabriqués emboîtables, il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements en terrain de toute nature, jusqu'au niveau supérieur de la fondation ou du radier supportant l'ouvrage conformément aux profils en travers joints au dossier, - la mise en dépôt provisoire de ces matériaux, pour réutilisation en remblai à l'arrière des maçonneries. <p>Le cube à prendre en compte correspond au volume de déblai en place, déterminé par le système du métré établi au moyen de profils en travers levés contradictoirement avant et après exécution.</p> <p>Ce prix comprend également les éventuelles démolitions de maçonneries existantes, et le tri de ces matériaux dans le cas où l'Entrepreneur souhaiterait les réutiliser (après accord du Maître d'Oeuvre) pour constituer le drain en pierres sèches à l'arrière des nouvelles maçonneries.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
42	<p>FOUILLES EN TRANCHEE POUR FONDATION DE MUR Ce prix rémunère au mètre cube en place : La réalisation d'une fouille en tranchée pour mise en oeuvre du béton de fondation. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terrassements nécessaires à la confection d'une fouille en tranchée, en terrain de toute nature, jusqu'à la côte indiquée sur les profils en travers du projet ou au minimum à 0.80m en dessous du point le plus bas du profil projet à la verticale de cette tranchée, et d'une largeur correspondante à celle indiquée sur les profils en travers, - l'évacuation de ces déblais, - les coffrages si nécessaires, et blindages éventuels selon la réglementation en vigueur, - le compactage du fond de fouille. <p>Dans le cas où le terrain en place ne serait pas de nature à recevoir la surcharge du mur l'Entrepreneur sera tenu de prévenir le Maître d'Oeuvre qui prendra les dispositions nécessaires pour créer l'assise conforme au type d'ouvrage prévu.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	

43	<p>MAÇONNERIES ORDINAIRES Ce prix rémunère au mètre carré en oeuvre : La construction d'un mur de soutènement en maçonnerie ordinaire. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport, et le déchargement à pied d'œuvre des moellons bruts du pays, - la fabrication, y compris toutes fournitures, du mortier de ciment, - la pose des moellons à bain de mortier de ciment, - la confection de barbicanes, - la confection soignée des arêtes, - le rejointoiement au mortier des parements vus, - la mise en place de rehausses ou échafaudages éventuels. Les maçonneries seront exécutées conformément aux dessins joints, et devront présenter en parements vus une surface plane, uniforme, et des joints réguliers, conformément aux stipulations du C.C.T.P. <p>le mètre carré :</p>	
44	<p>MAÇONNERIES EN PIERRE SECHES Ce prix rémunère au mètre carré en oeuvre : La construction d'un mur de soutènement en maçonnerie pierre sèche. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, le transport, et le déchargement à pied d'œuvre des moellons bruts du pays, - la pose des moellons de manière traditionnelle avec pierres de calage et prise en compte de l'agencement (cf CCTP) <p>le mètre carré :</p>	
45	<p>REMBLAI A L'ARRIERE DES MAÇONNERIES Ce prix rémunère au mètre cube en oeuvre : La réalisation du remblaiement à l'arrière des ouvrages de soutènement. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la reprise sur stock, le chargement, le transport, des matériaux de déblai mis en dépôt provisoire, - le déchargement à pied d'œuvre et la mise en remblai par couches régulières de 20 cm, et le compactage, jusqu'au niveau supérieur du soutènement, - l'évacuation des déblais excédentaires. <p>Le cube à prendre en compte sera mesuré avant remblaiement.</p> <p>LE METRE CUBE :</p>	
46	<p>DE ROULAGE DE GAINE D'ECLAIRAGE PUBLIC Ø 63 MM Ce prix rémunère : Le déroulage de gaine pour réservation d'éclairage public à l'arrière des bordures de trottoirs, dans les calages latéraux réalisés en béton.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	
47	<p>CONFECTION DE REGARDS 40X40 POUR ECLAIRAGE PUBLIC Ce prix rémunère : La fourniture et la mise en place de regards 40x40 préfabriqués ou coulés en place pour regards de tirage sur réseau éclairage public y compris la fourniture et le scellement du tampon fonte de type hydraulique.</p> <p>L'unité :</p>	
48	<p>FOURNITURE ET POSE DE CLOTURE Ce prix rémunère au mètre linéaire : la fourniture et la pose de clôture pour terrain bâti ou non bâti, y compris le raccordement à la clôture existante et toutes sujétions.</p>	
48/1	<p>CLOTURE POTEAU BETON + GRILLAGE H=1.50m Ce prix rémunère au mètre linéaire : dans les conditions définies au prix n°53 une clôture avec des poteaux en béton 10X10 tous les 2,5 mètres et grillage simple torsion galvanisé vert de 1.50 m de haut</p> <p>le mètre linéaire :</p>	
49	<p>RESERVATION POUR SIGNALISATION VERTICALE Ce prix rémunère : La découpe de l'enrobé, la réalisation d'une fouille de 0.50m X 0.50 m sur 0.50 m de profondeur , le scellement d'une réservation en PVC Ø 80,100, 125 mm haute pression au béton dosé à 300 kg/m3, le PVC devra avoir un aplomb parfait et dépassera de 0.10 du niveau fini en enrobé.</p> <p>L'unité :</p>	
50	<p>POSE DE SIGNALISATION Ce prix rémunère : Le montage de panneaux sur support 80X40 ou 80X80 Ø 60 à l'aide de brides La pose de l'ensemble, panneau support dans les réservations réalisées à cet effet L'ensemble devra être d'aplomb et fixé à l'aide d'une vis auto-foreuse. L'ensemble du matériel sera fourni par le maître d'œuvre ainsi qu'un plan de mise en oeuvre.</p> <p>L'unité:</p>	

51	PLAN DE RECOLEMENT PAR CHANTIER Ce prix rémunère forfaitairement : La fourniture des plans de récolement conformément à l'article 40 du CCAG, comportant tous les éléments planimétriques et altimétriques nécessaires pour assurer une description géométrique des ouvrages exécutés. Il comprend : <ul style="list-style-type: none">- tous les relevés nécessaires à la bonne exécution des plans de récolement par nature de réseaux, et par triangulation des points caractéristiques de chaque réseau, permettant leur réimplantation d'après les points fixe du bâti (angles de maisons, bordures de trottoir, etc...), et/ou en coordonnées.- le relevé et le report de tous les systèmes de drainage et de leurs exutoires,- tous ces renseignements seront reportés sur un fichier informatique (format dwg) utilisable sous le logiciel de Dessin Assisté par Ordinateur "autoCAD" utilisé par le" Maître d'oeuvre, ce dernier fournira le fichier informatique du projet. le forfait:	
-----------	---	--